

dent de le faire. Si la province lui demande de procéder à ce travail, le gouvernement fédéral devra alors prêter à la province les ingénieurs et arpenteurs nécessaires en vue d'effectuer les levés préliminaires. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait contribuer à l'aménagement de cette route ou du moins étudier la situation afin de voir s'il ne serait pas possible d'en confier la construction soit au gouvernement fédéral et à celui de la province, soit au seul gouvernement fédéral. On dira peut-être que le gouvernement fédéral n'est pas tenu d'aménager cette route puisqu'il s'agit d'un problème provincial. Normalement, cela est exact, mais au pays et au Manitoba le gouvernement fédéral s'est engagé à aménager des routes dans les régions minières et il s'agit dans ce cas d'un des plus riches pays miniers du Canada.

Comme il n'existe aucune route dans cette région minière, elle a le droit d'en avoir une. On a aménagé ailleurs des routes donnant accès à des mines et à mon avis, les gens de Flin-Flon ne sont pas à blâmer parce qu'ils signalent qu'un gouvernement n'a pas constaté leur fâcheuse situation et n'est pas venu à leur rescousse. J'interviens en faveur de la ville de Flin-Flon, dans la circonscription de Churchill, au Manitoba, car je soutiens que l'absence de toute route en direction ou en provenance de Flin-Flon nuit à l'une des plus riches industries de la province.

Le tourisme justifierait à lui seul la construction de cette route. On nous répète que le tourisme est d'une grande valeur pour le Canada. Rien ne serait plus de nature à augmenter le nombre des touristes et des dollars que le Canada reçoit des Etats-Unis que la construction d'une bonne route qui rendrait accessible cette vaste région encore vierge du nord-ouest. Je n'en dis pas plus long pour le moment, mais j'espère que d'autres représentants de ma province reviendront sur la question.

Il est un autre aspect de l'impôt sur le revenu que je tiens à mentionner ce soir. Je ne veux pas critiquer qui que ce soit, mais simplement signaler la situation à laquelle ont donné lieu, dans l'Ouest, les faits révélés par les chiffres qu'a cités l'honorable représentant d'Humboldt (M. Burton). Peu importe que ces faits soient exacts ou non, la population y ajoute foi. Si elle est dans l'erreur, il faut le lui démontrer immédiatement. La plupart des cultivateurs du Manitoba (je suppose qu'il en va de même pour ceux de la Saskatchewan) ont l'impression qu'ils sont traités injustement par rapport aux cultivateurs des autres provinces en ce qui concerne la perception de l'impôt sur le revenu. J'ai peine à croire à l'existence d'une

inégalité de traitement en la matière, mais la rumeur circule et sème le ressentiment chez les cultivateurs de l'Ouest. Le ministre du Revenu national (M. McCann) ou le ministre des Finances (M. Abbott) devrait démentir immédiatement ce bruit.

J'ignore si cela est vrai ou faux mais nos cultivateurs prétendent qu'il y a, dans Winnipeg, au moins sept répartiteurs de l'impôt sur le revenu qui s'occupent exclusivement des déclarations d'impôt soumises par les cultivateurs du Manitoba, tandis qu'à Toronto deux répartiteurs seulement analysent les déclarations des cultivateurs d'Ontario. Si tel est le cas, je suis d'avis que les cultivateurs de l'Ouest devraient être traités sur le même pied que ceux des autres provinces. Je ne prétends pas que le ministre du Revenu national doive pourchasser les cultivateurs de l'Ontario et du Québec, mais qu'il devrait calmer l'inquiétude des cultivateurs de l'Ouest afin que ceux-ci sachent qu'ils ne sont pas l'objet d'injustices en matière de perception d'impôt sur le revenu. Je prie le ministre du Revenu national de dire franchement à la Chambre combien il y a de répartiteurs de l'impôt sur le revenu dans chaque division fiscale du pays, qui consacrent tout leur temps à examiner les déclarations d'impôt des cultivateurs. Je prétends qu'il doit ce renseignement à la Chambre et aux cultivateurs canadiens.

Certains aspects de l'exposé budgétaire peuvent plaire à certaines personnes. Ainsi, je ne crois pas que l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Michaud) ait raison de dire que nous n'aimons pas les abattements d'impôt. Nous prend-il pour des insensés ou des êtres moins qu'humains? Il a tenu des propos enfantins pour un homme de son âge. Pour ma part, j'ai cinq ou six objections à faire entendre contre le budget. Tout d'abord, je prétends que le ministre des Finances aurait dû augmenter les dégrèvements. S'il l'avait fait, les contribuables auraient éprouvé un plus grand soulagement, auquel d'ailleurs ils ont droit.

J'ai entendu le ministre faire son exposé budgétaire et j'en ai relu le texte. C'est le premier qu'il a présenté et le premier que j'entendais, de sorte que nous avons débuté ensemble. Cependant, après avoir lu et relu l'exposé, je ne puis le suivre dans son argumentation. Je soutiens que la meilleure façon d'alléger le fardeau des contribuables en général serait de relever le montant de l'abattement à la base. Les chiffres que j'ai proposés sont ceux de \$1,000 pour les célibataires et de \$2,000 pour les personnes mariées. Les gens dont le revenu n'atteint pas ce niveau devraient être complètement exonérés. Ces